

5628/210

P. Mathurin

Hauffaloni

tabl. Rembrandt

nov 1925

Bruxelles 1 décembre 1925

1 annee

Monsieur

Suite à votre lettre du 26 novembre je vous communique
ci-inclus le texte de l'arrêté ministériel du 14 mai 1920
organisant le régime du prêt d'oeuvres d'art aux Musées.
Il serait nécessaire de nous envoyer une bonne photographi
du tableau dont vous me parlez ; je la soumettrai volontier
à l'examen de la Commission directrice et administrative
(section d'art ancien) qui décidera s'il y a lieu de donner
suite à votre proposition

Recevez, Monsieur, mes salutations très distinguées

Le Conservateur en chef

A Monsieur Paul Mathurin
Bois
Houffalize.

PAUL MATHURIN

BOIS

HOUFFALIZE

COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 54567

Houffalize, le 26 novembre 1925

Monsieur le Directeur,

Pourriez-vous m'accorder l'avantage d'exposer en
votre musée une œuvre que j'ai découverte et
qui représente une scène de Rembrandt.

Cette scène paraît être (d'après l'avis de peintre
amateur de talent) la scène biblique.
Cette œuvre est signée Rembrandt, f. et datée
de 1640.

Elle est parfaitement conservée et peinte sur deux
planches de chêne fendues suivant la fibre du bois.
Les dimensions sont 0.64 x 0.49.

La vigueur des ombres, l'éclat de lumière, la richesse
des couleurs, la finesse des figures, en font une
œuvre de toute beauté.

Une œuvre semblable exposée dans un musée ancien
est-elle assurée contre le vol, l'incendie, la substitution?
Il serait nécessaire que vous puissiez me renseigner
à ce sujet. Des photographies des planches (côté non peint)
et de la scène elle-même, pourrait être fournie
par le musée peut-être; et le reçu de l'œuvre fait
à l'envers de ces photos.

Enfin, je compte sur votre bonne obligation à ce sujet
et dans l'attente de vous lire, je vous prie
d'accepter mes remerciements anticipés et mes
salutations bien distinguées

Paul Mathurin
le 26-11-25